

Liste des activités éligibles à la carte professionnelle « intervenant à domicile »

Code NAF	Intitulé de l'activité visée
81.30Z	Réalisation et entretien de plantations ornementales
28.22Z / 33.12Z	Fabrication, réparation, maintenance des ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
31.09B 95.24Z	Fabrication, réparation, restauration de meubles et industries connexes de l'ameublement
43.91B	Réalisation de couvertures par éléments
43.99A	Travaux d'étanchéification
43.91A	Travaux de charpente
43.99C	Travaux de maçonnerie générale
43.21A / 43.29B / 80.20Z	Travaux d'installation électrique
43.29A	Travaux d'isolation
43.22A	Installation d'eau et de gaz
43.22B	Installation d'équipements thermiques et de climatisation
43.21B 43.29B	Autres travaux d'installation
43.32A	Menuiserie bois et matières plastiques
43.32B	Menuiserie métallique, serrurerie
43.33Z	Revêtement des sols et des murs
43.34Z	Miroiterie de bâtiment, vitrerie
43.32C	Agencement de lieux de vente
43.39Z	Autres travaux de finition
95.21Z	Réparation de matériel électronique grand public
95.22Z	Réparation d'appareils électroménagers
95.29Z (95.29.13 *)	Accordeurs de pianos
33.12Z / 62.09Z / 95.11Z	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique
81.21Z / 81.22Z 81.29A / 81.29B	Activités de nettoyage
74.10Z (74.10.11 *)	Étalage - Décoration
86.21Z	Activité des médecins généralistes
86.22A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
86.22B	Activités chirurgicales
86.22C	Autres activités des médecins spécialistes
86.23Z	Pratique dentaire
86.90A	Ambulances
86.90.B	Laboratoires d'analyses médicales
86.90D	Activités des infirmiers et sages-femmes
86.90E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
86.90F	Activités de santé humaine non classées ailleurs
88.10A	Aide à domicile
88.10.B	Services de visite et d'assistance pour personnes handicapées ou personnes âgées
47.73Z	Pharmaciens
75.00Z	Activités vétérinaires
Sans objet	Tout membre d'une association caritative ou à caractère social intervenant à domicile dans le cadre de son activité associative.

NB : Les activités repérées par un astérisque (*) représentent un sous-ensemble du contenu de la codification. Pour ces cas, la délivrance de la carte de stationnement est assujettie à la production d'une attestation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat